



LA PREFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique préalable au projet de régularisation du forage du Brûlé, portant sur la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique, en vue de l'exploitation et de la distribution de l'eau souterraine destinée à la consommation humaine et de la mise en place des périmètres de protection situé sur le territoire de la commune des Avirons. a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2016-1575/SG/DRCTCV en date du 24 août 2016.

Le responsable du projet est :

Nom : Commune des Avirons

Adresse : 61 avenue du Général de Gaulle - BP 2
97425 LES AVIRONS

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le forage du Brûlé alimente en eau potable la commune des Avirons. Le projet concerne la demande d'autorisation au titre de la procédure du code de la santé publique avec la mise en place des périmètres de protection.

Le forage du Brûlé est situé en bordure de la RD11 à proximité de la ravine Fond Charbonnot. Il constitue la seule ressource en eau souterraine de la commune des Avirons. Il participe à l'alimentation du secteur de Bois Blanc et de Ravine Sèche en complément des eaux issues du réseau du Bras de Cilaos.

Le dossier sera déposé **du 20 septembre 2016 au 20 octobre 2016 inclus, à la mairie principale des Avirons**. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou, les adresser par écrit, au siège de l'enquête (**mairie principale des Avirons – 61 avenue du Général De Gaulle 97425 Les Avirons**), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie des Avirons

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| le 20 septembre 2016 | de 09 heures à 12 heures |
| le 13 octobre 2016 | de 13 heures à 16 heures |
| le 20 octobre 2016 | de 13 heures à 16 heures |

Sont désignés en qualité de :

* commissaire enquêteur titulaire : Monsieur Alain Bernard MAILLOT

* commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Marcien MARONDE

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie des Avirons, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie - bureau de l'environnement - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).